

APPEL A PROJETS 2017

SOUTIEN AUX JEUNES CHERCHEURS ET CHERCHEURS DE TRÈS HAUT NIVEAU

Le soutien aux « JEUNES CHERCHEURS ET CHERCHEURS DE TRÈS HAUT NIVEAU » s'inscrit dans le cadre de la politique régionale en faveur de la recherche destinée à soutenir la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du territoire du Grand Est. Le dispositif a pour objectif :

- de favoriser l'insertion professionnelle de « jeunes chercheurs » dans des secteurs considérés comme prioritaires par la Région ;
- d'attirer des compétences de très haut niveau et à haut potentiel.

Cet appel à projets annuel vise à financer près de 75 « jeunes chercheurs ». Il permet aux organismes de recherche de bénéficier d'un soutien financier destiné à renforcer les ressources humaines travaillant sur des projets de recherche prometteurs.

Diffusé principalement auprès des vice-présidents recherche et formation doctorale des Universités et des EPST (chargés de relayer l'information aux unités de recherche), le dispositif repose sur un processus de sélection à 2 niveaux :

- **Les « dossiers projets » doivent être validés et transmis à la Région par les instances ad hoc des universités et des EPST.** Ils devront comporter une appréciation globale sur les différents aspects du projet (intérêt et qualité scientifique, point fort en lien avec la politique scientifique de l'établissement) et être noté : A+ (Excellent dossier) / A (Très bon dossier) / B (Bon dossier).

Le recrutement du « jeune chercheur » ou du « chercheur de très haut niveau » devra intervenir entre le 01/04/2017 et le 31/03/2018. Les dossiers doivent être transmis uniquement par mail à la Région Grand Est, au plus tard le 29 septembre 2017 à 18h00.

- **Ces dossiers sont ensuite instruits par les services de la Région qui pourront faire appel à toute expertise extérieure qu'elle estimerait nécessaire.**

La sélection portera sur la qualité des projets et leur adéquation avec les secteurs considérés comme prioritaires par la Région. Une synthèse de l'intégralité des demandes déposées sera soumise aux élus du Conseil Régional qui arrêteront une liste principale et complémentaire lors de la Commission permanente de Novembre 2017.

Critères de sélection

La sélection des projets, seront pris en compte les critères suivants

- Thématique projet en lien avec la bio économie, les 6 filières en lien avec les S3 et les pôles de compétitivité, (détail sur le dossier de demande)
- Thématique projet en lien avec les filières d'intérêt régional à fort potentiel (correspondance avec les politiques régionales, résolution d'une problématique locale, valorisation du patrimoine régional,...) ainsi que les sciences humaines et sociales auxquelles la Région porte une grande attention
- Projet de coopération transfrontalière et/ou interrégionale, européenne, internationale
- Projets interdisciplinaires
- Qualité de l'équipe d'accueil
- Perspectives du projet (applications, nouveaux partenariats, créations de start-ups...)

La sélection des candidats :

- Les candidats, français ou étrangers, devront avoir obtenu leur doctorat en 2014, 2015 ou 2016
Ajout de l'année 2017 (décision Août 2017)
- Les profils de candidats qualifiés de « chercheurs de très haut niveau » devront être motivés
- Le recrutement du candidat devra intervenir entre : le 01/04/2017 et le 31/03/2018

Montant de la subvention régionale :

- Soutien d'une année plafonné à 20K€, portant sur la rémunération (brute) chargée, dans la limite de 50% pour les « jeunes chercheurs », auquel pourra s'ajouter un bonus de 50 k€, dans la limite de 50% de la rémunération (brute) chargée pour les « jeunes chercheurs de très haut niveau ».
- Le soutien est versé à l'organisme gestionnaire du contrat de travail. Le taux est appliqué au niveau de rémunération pratiqué par l'organisme bénéficiaire chargé de la gestion du contrat de travail.

Pièces constitutives du dossier de demande

Les dossiers de demande de subvention doivent obligatoirement comprendre :

- la présentation de l'unité de recherche qui hébergera et encadrera le projet,
- la présentation du projet avec l'avis motivé du directeur de l'unité de recherche.

Les informations concernant le candidat retenu pourront être jointes si celui-ci est déjà connu au moment du dépôt du dossier ou transmises après la sélection du projet par la Région.

Le formulaire type de demande doit être obligatoirement utilisé, l'ensemble des informations doit être complété dans le formulaire. *Le dossier devra être intégralement rédigé en français.*

Synthèse du calendrier prévisionnel 2017

La note de cadrage ainsi que le modèle de dossier de demande sont disponibles auprès des Universités et des EPST.

Lancement de l'appel à projets	28 Juin 2017
Date limite du dépôt des projets de recherche auprès du Service de l'enseignement supérieur/recherche de la Région Grand Est <ul style="list-style-type: none">• Les dossiers doivent uniquement être envoyés en version électronique avant le 29 septembre 2017 à 18h00. Après cette date, les dossiers ne seront pas pris en considération.• La version électronique doit être transmise à jacqueline.hernandez@grandest.fr, en un seul fichier sous format Word ou Pdf nommé de la façon suivante : « nom du projet-jeuneschercheurs2017 ». Un accusé réception vous sera transmis avec un Numéro de dossier (référence à rappeler sur toute correspondance)	29 septembre 2017 à 18h
<ul style="list-style-type: none">• Instruction et expertise des « dossiers projets » par la Région	Octobre 2017
<ul style="list-style-type: none">• Soumission aux élus de la Commission Thématique• Approbation par la Commission Permanente du Conseil Régional• Notification	Novembre 2017
<ul style="list-style-type: none">• Transmission à la Région -par les Universités/EPST- des informations concernant le candidat retenu (CV, diplôme et des contrats de travaux)• Contrôle par la Région (conformité avec les critères d'éligibilités du candidat) et versement de l'aide	A partir de : 1 ^{ère} quinzaine de décembre 2017 et jusqu'au 31 mars 2018